

La France obligée de rendre l'art qu'elle a sauvé

Article rédigé par *La Tribune de l'Art*, le 17 juillet 2020

Une fois dépassées les considérations politiciennes, la réalité est têtue derrière les actes de soumission de la France de rendre des œuvres d'art à des pays africains.

On sait que désormais - les exemples sont légion - les faits n'ont plus aucune importance, que la réalité historique est un leurre et que seul compte ce que la bien-pensance et le politiquement correct estiment juste.

Le projet de loi concernant la « *restitution* » d'œuvres au Sénégal et au Bénin, deux dossiers dont nous avons déjà abondamment parlé ici, est basé entièrement sur des histoires fausses ou arrangées. Nous renvoyons, pour celle du roi Béhanzin et du colonel Dodds dans l'ancien Dahomey, à l'article que nous avons publié d'Yves-Bernard Debie. Celui-ci rappelait, en se basant notamment sur l'un des volumes de l'*Histoire générale de l'Afrique* publiée par l'Unesco, que les œuvres emportées par Dodds, qui les avait sauvées de l'incendie allumé par Béhanzin lui-même, l'avaient été lors d'une bataille qui aboutit notamment à libérer des esclaves du roi esclavagistes du Dahomey qui en faisait, comme ses ancêtres, usage et commerce, et à libérer le peuple Yoruba qui aujourd'hui encore célèbre cet événement. Il s'agit de prises de guerre, comme il y en a eu à toutes les époques, et que rien ne distingue des autres. Qu'elles soient « *restituées* » à un État qui d'ailleurs n'existait pas au moment des faits n'est rien d'autre qu'une décision parfaitement arbitraire dont on sait que les motivations sont très différentes de ce qu'on veut nous faire croire.

Lire l'intégralité de l'article dans [La Tribune de l'Art](#)